

Coffreur Boiseur

GO/ Bâtiment : 01. 02.18 Mise à jour 01/2021

Codes : NAF :43.99 C ; ROME : F1701 ; PCS : 621b

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale.

Situation Travail

Procède à la construction ou à la rénovation de bâtiments, d'ouvrages de génie civil (pont, barrage, galerie, tunnel...) en réalisant des boisages et moules (en bois sur mesure) appelés coffrages dans lesquels il insère les armatures métalliques, noyées dans une masse de béton armé.



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Pour travail en galerie : **Mineur Boiseur:Galerie/Tunnel 08.15.18**

Coffrages autres que le bois : **Coffreur Bancheur 01.01.18 ; Maçon Coffreur 01.07.18**

Le coffreur peut exercer dans les grandes et petites entreprises de construction du bâtiment, et de travaux publics, et dans des entreprises de génie civil

Le bois est l'un des premiers matériaux utilisés pour la réalisation de coffrages, il présente de nombreux avantages pour les bétons apparents structurés de qualité, présentant des textures variées, et pour les ouvrages de formes complexes et non répétitives.

Les planches utilisées pour le coffrage doivent être suffisamment épaisses pour éviter un gauchissement (27 à 40 mm), tirées d'essences de bois exempts de tanin, secs et stabilisés.

- Utilise surtout des panneaux de type **ctbx** (contre-plaqué marine imperméable) en épaisseur de 16 à 19 mm, dont la surface peut être bakéalisée pour augmenter encore sa longévité, peuvent être réutilisés un grand nombre de fois.

- Peut réaliser le coffrage bois **avec des panneaux de contreplaqué**, pour les surfaces importantes et planes, et pour les petits éléments de forme complexe, du fait de sa facilité de découpe

- D'après les indications du chef d'équipe, des plans, des croquis ou sur son initiative, prévoit la quantité de béton, de bois, de matériaux nécessaires à la réalisation des boisages ; doit avoir des connaissances en géométrie, dessin et métrage.

- Aménager un poste de travail , avec une sécurité optimale et un confort de travail, pour *la découpe de bois et la fabrication de mannequins sur chantier* : comportant **une table ou un établi de découpe, ou une scie sur table sécurisée** (il existe actuellement sur le marché : une scie à bois, dotée **d'un système qui reconnaît la peau de l'opérateur** (quand la main touche la lame, elle est repérée instantanément, un frein moteur arrête le disque en quelques millisecondes) ; en cas de contact un capteur déclenche une cartouche libérant un ressort préchargé pour enfoncer un bloc d'aluminium dans la lame de scie .

La table ou l'établi de découpe doit être

- Facilement déplaçable, équipé si possible de roulettes ; de points de levage normalisés pour le grutage .
- Permettre un réglage de la hauteur de travail, à hauteur d'homme (83 à 88 cm)
- Equipé d'une aspiration à la source de classe M pour les poussières de bois ; de 2 serres joints intégrés, afin de faciliter le blocage de la pièce à découper ; d'une potence pour le flexible d'aspiration , et le câble d'alimentation électrique (afin de le dégager de la zone de coupe) ; de rangements évitant des stockages à terre et d' un rangement de la scie en fin de coupe, dans une tablette repose scie empêchant l'accès à la lame (en acier trempé ou en carbure de tungstène)



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Utilisera de préférence pour les sciages de débits, **des scies radiales** plus ergonomiques et précises que les scies circulaires ; pour les opérations de délignage de panneaux , **une scie circulaire** plus petite et donc plus légère.

- Ajuste les pièces en bois, puis les assemble (clouage, vissage) ; les formes demandées sont parfois très complexes.
- Met en place le coffrage (peut assister la manutention du coffrage par la grue, peut percer le béton ou couper des fers en attente).
- Installe les armatures en acier dans le coffrage ; place et cale les fers.
- Assure l'étanchéité du coffrage avec des bandes adhésives
- Huile l'intérieur du coffrage pour empêcher que le ciment n'y colle en séchant :

Pulvérise l'agent de démoulage à la brosse ou par pulvérisation, de manière uniforme en un film mince, sans défauts ni excès sur la face interne du coffrage :

« **produit appliqué sur les surfaces des coffrages** (acier, bois, plastique...).

pour faciliter la séparation des éléments en béton en réduisant l'adhérence entre eux »

Pour des raisons environnementales, les produits de démoulage, se sont diversifiés : émulsions, résines, cires et huiles végétales

5 catégories de démoulant (classification SYNAD 2019).

- **Végétal** (Pur Végétal, Émulsion d'Huile Végétale, Végétal)
- **Base Végétale** (sans solvant, avec solvant)
- **Synthèse** (Pur Synthèse, Emulsion d'Huile de Synthèse, Synthèse)
- **Base Synthèse** (Base Synthétique , Minéral Neuf).
- **Recyclé et Emulsion Recyclée** Non recommandé par les organismes de prévention des risques professionnels (INRS, CARSAT, CRAMIF...)

- L'ensemble est maintenu en place le temps du séchage par des étais, barres de métal réglables.

- Participe généralement au coulage (réception béton, vibration, réglage et lissage). **cf. phases de travail : Coffreur Bancheur 01. 01.18**

- Emploi des machines vibrantes portatives (MVP) : scie circulaire, aiguille vibrante, perforateur, tronçonneuse à disque).



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

L'utilisation de béton autoplaçant (BAP) évite la vibration (diminution bruit, TMS, pénibilité).

- Décoffre en faisant attention à le garder intact et à ne pas abîmer le coffrage qui pourra être réutilisé
- Peut réaliser les joints des plafonds et des murs après le décoffrage , avec **une lisseuse longue portée** permettant de réaliser cette opération plus facilement, et de manière plus sécurisée,



- Contrairement à la méthode traditionnelle qui consiste à utiliser un couteau à enduire, en utilisant une plateforme individuelle roulante (PIR) , le long manche de la lisseuse permet une intervention directe jusqu'à 3 m , de plain-pied (évitant le risque de chute) , dans une posture confortable (outil utilisé non au-dessus de épaules , source de TMS) .
Cet outil diminue la pénibilité de la tâche , et le temps d'application des joints est réduit de 70%

pour un rendu parfait sous plafond.

- Travaille très souvent en hauteur : échafaudage fixe ou roulant ; PIR, PEMP
- Dans le cadre de l'économie circulaire, met en place **des bennes de durcissement des résidus de béton** permettant de prendre en compte la problématique de la laitance, lors du traitement des retours de béton frais

Une fois le béton durci, un système mécanique permet après 12 h de séchage minimum, d'assurer le déchargement du bloc sur une plate-forme de concassage pour le récupérer comme agrégats pour la fabrication de béton

L'impression avec une imprimante 3D, peut permettre la construction de coffrages complexes (ex : piles de ponts complexes) , diminuant la pénibilité et améliorant la sécurité sur le chantier ; de plus *elle diminue l'impact environnemental et ne produit que peu de déchets* .

Exigences

- Acuité Auditive Adaptée /Poste :
- Capacité Réflexion /Analyse :
- Co activité :
- Conduite PEMP
- Contrainte Physique :
- Contrainte Posturale : Toute Posture
- Esprit Sécurité :
- Horaire Travail : Dépassement Horaire : coulage béton
- Intempérie :
- Mobilité Physique :
- Sens Equilibre :
- Température Extrême : forte chaleur, grand froid
- Travail en Equipe
- Travail Hauteur :



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Accidents Travail

- Agression Agent Chimique : Contact, Projection : béton, ciment, huile décoffrage
- Chute Hauteur : échafaudage, banche, échelle, trémie, PEMP
- Chute Plain-Pied : dénivellation, surface glissante, encombrement,
- Chute Objet : matériau, matériel, outil
- Eboulement/Effondrement : terrain, ouvrage
- Emploi Machine Dangereuse : scie circulaire, disqueuse, ponceuse,
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : scie circulaire masse/marteau,
- Port Manuel Charges : Matériau, Matériel (Machine/Outil)
- Projection Particulaire : poussière, particule

- Renversement par Engin/Véhicule : chantier
- Ruine Echafaudage : mauvaise stabilisation, mauvais montage
- Risque Routier : Mission, Trajet
- Travaux Rayonnement Non Ionisant : Rayonnements Optiques Naturels (soleil UV)

Nuisances

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) valeur exposition déclenchant action
- Ciment/ Béton : considéré comme un **mélange chimique dangereux**
- Huile Minérale : Huile démoulage
- Hyper Sollicitation des Membres TMS
- Manutention Manuelle Charge
- Poussières de bois
- Rayonnement non ionisant : Rayonnements optiques naturels (UV)
- Température Extrême :
- Vibration mains-bras : >2,5 m/s² (8h) : déclenchant action prévention
- Gaz Echappement : particules fines : SO₂, NO₂, CO :(CIRC cat :1) : travaux en galerie



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Maladies Professionnelles

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :

- Affections périarticulaires : épaule tendinopathie aiguë ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : épicondylite, épitrochléite ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien **(57)**
- Affections chroniques du rachis lombaire / manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 **(98)**
- Affections provoquées par les vibrations et chocs : troubles angioneurotiques, affections ostéoarticulaires **(69)**
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels **(42)**
- Affections provoquées par les poussières de bois : lésions eczématiformes, rhinites, asthmes ; cancer fosses nasales et éthmoïde **(47)**
- Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse : dermite irritative, lésions eczématiformes **(36)**
- Affections causées par les ciments : dermite eczématiforme, blépharite, conjonctivite **(8)**

Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre **le chapitre correspondant du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP**

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques (DUER)/ Subventions CARSAT/ANACT

Autorisation Conduite/Formation : PEMP ; chariot automoteur chantier

Bruit

Carte Identification Salaries BTP/Travaux Connexes.

Dechets Gestion

Installation/Preparation-Organisation/Logistique Chantier

Intelligence Artificielle/Impression 3D/BIM/CIM :

Peut Utiliser une armoire numérique pour la présentation des données BIM à chaque étape du chantier

Location Materiels/Engins



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Organisation Premiers Secours

Risque Chimique : ACD-CMR/Nanomateriaux/PerturbateursEndocriniens/Biocides : ciment et béton : considérés comme mélanges dangereux, huiles décoffrage

Agents de démolage des bétons Compositions, dangers, mesures de prévention INRS 07/2020

Risque Electrique

Securite Incendie

Temperatures Extremes

Travaux Interdits/Reglementes Jeunes Ages au moins 15 ans moins18 ans

MESURES TECHNIQUES :

Balisage Perimetre Securite Chantier Provisoire Fixe/Mobile

Bruit

Chute Hauteur : gardes corps...

Dechets Gestion

Echafaudages Moyens Elevation

Eclairage Chantier.

Espace Confine

Etalement.

Installation Hygiene Vie Chantier (IHV)

Lutte Incendie.

Machines-Outils Portatives Electromecaniques /Pneumatiques

Manutention Mecanique Grue Tour/ Grue Mobile



PREVENTION GAGNANTE BTP

Manutentions Manuelles/TMS Aides Performance Economique

Organisation Premiers Secours

Poussieres/Gaz/Fumees/Vapeurs : poussières bois (découpe scie circulaire ou radiale avec aspiration).

Risque Electrique Chantier : utilisation aiguille vibrante sur batteries, coffret électrique fixe ou portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant, prolongateur câble **type H 07-RNF** (ne pas dépasser 25 mètres), incorporant un disjoncteur différentiel haute sensibilité de 30 mA

Substitution CMR- ACD/Changement Mode Operatoire : remplacement huiles minérales par huile ou cire végétale

Tempatures Extremes

Verification/ Maintenance Equipements Travail Installations/ EPI :élingues ,crochets...

Vibrations : utiliser du béton autoplaçant (BAP) très fluide qui ne nécessite pas d'être vibré.

MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauches/Interimaires

Information Risques Sante Securite Salaries

Certificat Aptitude Conduite en Securite (CACES®) : PEMP : **R486** ; chariot automoteur chantier : **R489**

Equipements Protection Individuelle EPI/Exosquelettes

Formation Elingage.

Formation /Maintien Actualisation Competences (MAC) SST

Formation Utilisation Materiels Lutte Incendie Formation

Formation Utilisation Montage/Demontage Echafaudage

Habilitation Electrique : utilisation scie circulaire, vibreur béton : habilité BS pour réalisation d'opérations simples d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : utiliser aiguille vibrante sur batteries



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Hygiene Corporelle/Vestimentaire : souillure tenue par huile décoffrage

Information Sensibilisation Bruit.

Information/Sensibilisation Hygiene de Vie

Information Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV).

Information Sensibilisation Risques Autres : vibrations membres supérieurs, risque chimique : ciment, huile démoulage, poussières bois...

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Tempatures Extremes

Suivi Individuel Préventif Santé

OBJECTIFS :

- Information sur les risques et sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier)
- **Traçabilité des expositions professionnelles (SPE)** et veille épidémiologique
- Préservation de la santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité et l'usure au travail, les risques psychosociaux (RPS), la désinsertion professionnelle, et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.
- Prévention des facteurs de risque liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives...).
- Dépistage de maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle (**actuelle et passée**) du travailleur
- Information sur les modalités de suivi de l'état de santé

MODALITES DE SUIVI :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge. Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*
- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*
- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est
 - Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
 - Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.
- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

- Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **c'est à l'employeur de préciser les risques particuliers auxquels sont exposés ses salariés** (par conséquent le type de surveillance dont ils doivent bénéficier).
- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques professionnels



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers

Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :

-Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017 (dont une copie est versée au DMST).**

- Si le salarié (CDI, CDD, Intérimaire) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :**

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents ;
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude émis au cours des 2 dernières années.

Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :

- Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail)

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail :(modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST).**

Risques Particuliers :

Nécessitent une connaissance précise des taches effectuées régulièrement par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

- **Démoulant : huile recyclée et émulsion recyclée** : non recommandé par les organismes de prévention des risques professionnels (INRS, CARSAT, CRAMIF...), car contiennent **du benzo(a)pyrène (B[a]P), produit cancérigène** : à **substituer ++** par des produits

- « pur végétal », « émulsion d'huile végétale » ou « végétal », ainsi que les produits « synthèse », ou « émulsion d'huile de synthèse » **ayant le logo « Excellence Synad »**.
- Autorisation Conduite : PEMP ; chariot automoteur chantier...
- Travaux exposant aux poussières de bois inhalables CMR cat 1 A au sens de **l'article R. 4412-60 du code du travail**
Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérigènes au sens du code du travail JO 01/11/2020
- Risque de chute de hauteur lors opérations montage et démontage échafaudages (échafaudage roulant ou fixe).
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique : **utilisation scie circulaire (découpe coffrages bois)** ; aiguille vibrante
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation travaux en hauteur



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Risques Métier Autres :

- Bruit >81DbA(8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention
- Vibration : mains-bras >2,5 m/s² (8h) : déclenchant action prévention
- Rayonnement non Ionisant : Rayonnements optiques naturels (UV soleil)
- Huiles décoffrage d'origine minérale ou de synthèse
- Ciment/Béton : réaction cutanée allergique, brûlures (béton dans botte).

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent du degré d'exposition (actuel et passé selon la nuisance) ; du degré de protection du salarié (collectif, individuel), de l'environnement de travail, et du protocole de suivi défini par le médecin du travail (doit tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles).

Bruit :

- Echoscan, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.
- Audiométrie : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

Ciment /Béton :

Rechercher :

- **Irritations de la peau** par le ciment frais, pouvant conduire à des brûlures, à un dessèchement de la peau et à des crevasses ; **dermite d'usure** (peau rugueuse, épaisse qui se fissure), donner les conseils d'hygiène : port de gants, lavage des mains au savon doux, utilisation le soir de crème grasses émoullientes, et hydratantes ; une évolution vers un eczéma est possible.
- **Eczéma** allergique (dermite de contact) dû à des impuretés du ciment (chrome hexavalent ou chrome VI et cobalt). Cette réaction qui peut survenir tardivement est définitive, une fois installée.
- **Irritations oculaires** en cas de projection de ciment dans les yeux.

Les affections de la peau provoquées par le ciment figurent parmi les maladies professionnelles indemnisables.

Plusieurs facteurs environnementaux (froid, sueur, lavage avec des produits agressifs...) aggravent les symptômes des atteintes de la peau dues au ciment.

Le port de gants pour travaux avec béton /ciment est une nécessité



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Huiles Minérales :

Contrôle cutané : recherche boutons d'huile ; préconiser utilisation huiles végétales ; rechercher trouble respiratoire (pneumopathie liée au brouillard d'huile si pulvérisation sans EPI respiratoire).

Poussières Bois : VLEP sur 8 h : 1 mg/m3 : cat 1 CMR (CE) : suivi exposition actuelle et passée (cf. suivi post exposition)

- EFR à l'embauche, puis périodiquement selon degré exposition à l'appréciation du médecin du travail : **risque d'asthme professionnel revue médecine suisse 2016**
- L'interrogatoire et l'examen clinique rechercheront particulièrement une irritation oculaire, respiratoire ou cutanée, **une allergie cutanée ou respiratoire (asthme)**, une affection respiratoire chronique.

L'asthme professionnel (AP) est une affection fréquente et sous- diagnostiquée, évoquer une origine professionnelle est nécessaire devant tous les nouveaux cas d'asthme chez l'adulte ou en cas d'aggravation d'un asthme préexistant

Un bilan diagnostique doit être réalisé idéalement pendant que le patient est encore exposé sur son lieu de travail

Un diagnostic précoce permet de minimiser les conséquences négatives à long terme et d'améliorer le pronostic d'AP

Poser le diagnostic d'AP est souvent un processus long et difficile qui nécessite une collaboration médicale multidisciplinaire

Dès que le diagnostic est posé, une déclaration de maladie professionnelle doit être effectuée.

- Nasofibroscopie tous les 2 ans au-delà de la 30ème année après le début de l'exposition pour les travailleurs ayant été exposé pendant plus de 12 mois cumulés lors de toute activité documentée à la recherche d'un carcinome du naso pharynx (exposition > 5 ans)
délai prise en charge 40 ans

Recommandations pour les travailleurs exposés aux poussières de bois 01/2011

Sociétés Françaises : médecine du travail, du Cancer, d'Oto-rhino-laryngologie, d'Imagerie Tête et Cou, de Santé Publique

Rayonnement optique naturel (UV soleil) : examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps (cou, mains, membres supérieurs) à la recherche de lésions cutanées précancéreuses : lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage : **kératoses photo induites**

Se méfier des écrans solaires qui, sont très photo sensibilisants, et peuvent contenir des perturbateurs endocriniens (PE), préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé.



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Données de Santé :

La cabine de télémédecine est **un Dispositif Médical de classe IIA**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

La cabine de télémédecine permet deux modes d'utilisation :

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : **poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls** (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), **fréquence cardiaque, température, tension artérielle**.

A cela peuvent s'ajouter **les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines....**

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel

du SST.

L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps : pour l'Information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (Fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.

-Téléconsultation permet au médecin de réaliser une consultation dans des conditions comparables à une visite en présentiel (excepté si nécessité examen physique) : le salarié est mis en relation en visioconférence avec le médecin, qui dispose d'une série de capteurs et d'instruments dans la cabine pour réaliser l'examen clinique du salarié (intéressant dans les régions isolées , évitant de longs déplacements aux salariés et aux personnels des services de santé) , et permettant de dialoguer sur les conditions de travail ; ce type d'outils devrait aussi permettre une diminution de l'absentéisme aux rendez-vous.

Vaccinations :

Diphtérie/Tétanos/Poliomyélite :(DTP) Revaxis® à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans.

Autorisation de vaccination (modèle OPPBTP) : ([Télécharger au format PDF](#))

Questionnaire pré vaccinal (modèle OPPBTP : ([Télécharger au format PDF](#))



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu ou incomplètement connu.

- **Dosage des anticorps antitétaniques par ELISA est une technique validée** avec un corrélat de protection établi, il présente donc un intérêt ***pour évaluer le statut vaccinal antérieur d'une personne*** ;
il est utile dans la détermination du statut vaccinal puisqu'il permet de révéler une réponse anamnétique à une vaccination antérieure.

Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu, ou incomplètement connu en population générale et chez les migrants primo-arrivants HAS 12/2019

Visite Médicale Fin de Carrière ; Suivi Post-Exposition et ou Post-Professionnel :

- ❖ **Visite Fin de carrière** : « *Le travailleur bénéficiant du dispositif du suivi individuel renforcé (SIR), ou qui a bénéficié d'un tel suivi, pendant une certaine période, au cours de sa carrière professionnelle (ex SMR) » peut bénéficier de cette visite, afin*

1 / De le conseiller de manière pertinente sur l'opportunité de mettre en œuvre **le dispositif de départ anticipé à la retraite** au titre de l'exposition à l'un ou plusieurs des quatre facteurs de risques professionnels exclus du champ du compte professionnel de prévention » (manutentions manuelles de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques, exposition aux produits chimiques).

2 / De l'informer : sur les risques sanitaires liés à ces expositions, et les suivis médicaux possibles

3/ De lui remettre une attestation d'exposition, ou synthèse des expositions, (rédigée par le Médecin du Travail) ex : **Fiche Individuelle de Traçabilité des Expositions Atmosphériques aux agents chimiques dangereux(FITEA) AHI 33** en vue d'une transmission au médecin traitant

4/ D'intégrer des données d'expositions du DMST vers le DMP

Le médecin du travail a la faculté, s'il constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, notamment chimiques, mentionnés **au a du 2° du I du même article L. 4161-1, de mettre en place une surveillance post-professionnelle en lien avec le médecin traitant.**



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

- ❖ **Suivi Post Exposition (SPE) ou Post Professionnel (SPP)** : ont pour but **d'assurer la traçabilité de l'exposition aux risques** : travaux pouvant exposer ou avoir exposé aux poussières de bois ; a des démolant : contenant de l'huile recyclée et émulsion recyclée (benzo (a)pyrène (B[a]P), produit cancérogène) : ...

Le salarié ayant été exposé à **un risque professionnel susceptible d'entraîner des affections visées par certains tableaux de MP ; et /ou ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes** dont les répercussions peuvent apparaître plusieurs années après la fin de l'exposition, un suivi médical est donc nécessaire pour dépister le plus rapidement possible une pathologie se déclarant après la cessation d'exposition

Article L4624-2-1 Code du travail mais pas d'arrêté d'application +++

Cadre juridique de la surveillance médicale post-professionnelle : Mise au point INRS 12/2020

Exposition Antérieure Documentée : à partir :

- DMST : dossier médical santé travail :

Si le salarié est toujours en activité :

- **Ce suivi est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire sous la conduite du médecin du travail, même s'il n'est plus exposé à ce risque actuellement** (que ce salarié soit dans la même entreprise ou qu'il ait changé d'entreprise depuis).

Lorsque le salarié n'est plus en activité (chômage, retraite, cessation d'activité) :

- **Ce suivi est réalisé par le médecin traitant après accord du médecin conseil de la Sécurité Sociale.**



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique